

Cahier des Clauses Particulières - règlement de consultation

MAPA Organisation d'un appariement WINNIPEG – CANADA

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES**

**Organisation d'un appariement à WINNIPEG**

**COLLEGE CANTEPERDRIX - GRASSE**

JUIN 2016

## 1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

**COLLEGE CANTEPERDRIX**

**12 AVENUE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945 06130 GRASSE**

**Pouvoir adjudicateur : La Principale**

## 2. MODE DE PASSATION

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics de 2006.

## 3. FORME DU MARCHE

Le présent marché est un marché de fourniture et de services. Il n'est pas alloti.

## 4. OBJET DU MARCHE

La présente consultation concerne l'organisation d'un appariement à **WINNIPEG - CANADA**

## 5. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont :

- le présent cahier des clauses particulières (CCP)
- L'acte d'engagement et la **décomposition du prix forfaitaire**
- La Fiche d'identité
- La Facture Type
- Le Programme détaillé
- Un mémoire technique permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre du candidat (programme, interlocuteur sur place etc.)

## 6.1. Programme

Nombre de Participants : 20 à 23 participants

### Hébergement

Les élèves seront hébergés dans des familles.

### Visites et activités demandées

Jour 1 – Mercredi 1<sup>er</sup> juin - **voyage en avion**  
Soirée en famille à Winnipeg

Jour 2 – jeudi 2 juin

**Les familles d'accueil conduisent les élèves au lycée 8 h 30**

**Départ du lycée en bus** pour se rendre dans le centre-ville (prévoir tickets)

Matin

- Visite du Parlement
- Visite du Winnipeg Art Gallery
- Visite du Dowton Tunnel (découverte des galeries souterraines utilisées l'hiver)

Après midi

- Visite du Manitoba Museum

**Retour en bus de ville** au Lycée Miles Macdonnell

Jour 3 – vendredi 3 juin - immersion dans l'établissement scolaire

Jour 4 – samedi 4 juin - famille

Jour 5 – dimanche 5 juin - famille

Jour 6 – Lundi 6 juin

Matin

**Les familles conduisent les élèves au lycée 8 h 30**

**Départ en bus** pour se rendre dans le centre-ville (prévoir tickets)

- Visite guidée du quartier saint Boniface (quartier francophone)
- Visite du musée Saint Boniface

Déjeuner dans le parc (pique-nique prévu par les familles)

Après midi

Départ en bus pour se rendre au Royal Winnipeg ballet (prévoir tickets)

- Visite du Royal Winnipeg Ballet

**Retour par le bus** au lycée

Jour 7 – mardi 7 juin

**Les familles conduisent les élèves au lycée 8 h 30**

**bus privé** pour se rendre au centre-ville

9 h 30 – 11 h 30 - visite du Lower Fort Garry

Après midi

13 h 30 – Winnipeg Harvest

16 h 30 – Retour vers le Lycée avec le bus privé

Jour 8 – Mercredi 8 juin

**Les familles conduisent les élèves au lycée 8 h 30**

**Départ en Bus** pour se rendre dans le centre-ville (prévoir tickets)

10 h 30 – 13 h – Canadian Museum for Human Rights (musée des Droits de l'homme)

Après midi

Visite guidée de la Fourche (histoire du commerce de la fourrure)

16 h 30 – retour au lycée **par le bus**

Jour 9 – jeudi 9 juin

**Les familles conduisent les élèves au lycée 8 h 30**

**Bus privé** pour se rendre dans le centre-ville

Visite du campus de l'université du Manitoba 9 h 30 – 10 h 30

Visite guidée du stade 10 h 30 – 12 h 30

Déjeuner au Saint Vital Centre (pique-nique fourni par les familles)

Après midi

Shopping au Saint Vital Centre

16 h retour au lycée **avec le bus privé**

Jour 10 – vendredi 10 juin

**Les familles conduisent les élèves au lycée 8 h 30**

**Matin**

**Bus privé** pour se rendre au parc Assiniboine visite du parc et visite du zoo ou Fort Whyte Alive

Pique-nique fourni par les familles

Après-midi

Dragonboat

Retour au lycée par le bus

**Soirée prévoir entrées au celebretion dinner theatre (comédie musicale)**

## Jour 11

Les familles ramènent les élèves à l'aéroport

Voyage en Avion

Départ 14 h 15 –

Retour pour Nice

### 6.2. Options

Les candidats devront obligatoirement chiffrer :

- ⇒ Une proposition financière de base incluant une assurance annulation non nominative comprenant les critères suivants :
  - ⇒ Raison de santé de l'élève interdisant la participation au voyage, justifiée par un certificat médical
  - ⇒ Décès dans la famille (parents ou fratrie)
  - ⇒ Déménagement entraînant un changement d'établissement
  - ⇒ Licenciement économique du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.
  
- ⇒ Une proposition financière de base hors assurance annulation

### 7. DUREE DU MARCHE ET/OU DELAI D'EXECUTION

Le Voyage devra se dérouler du mercredi 1<sup>er</sup> juin au samedi 11 juin 2016

### 8. PRIX

#### 8.1 Contenu et forme des prix

Les prix seront forfaitaires et établis en euros. Le candidat devra également préciser les montants des acomptes demandés.

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations. Il n'est pas nécessaire d'établir un prix par participant, le prix global suffira.

## **8.2 Règlement**

Les factures d'acomptes et de solde devront être adressées au Collège CANTEPERDRIX en triple exemplaire avec un RIB. Le paiement, effectué en euros, se fera par mandat administratif.

Conformément aux dispositions de l'instruction n°10-003-29 du 29 janvier 2010, « le paiement avant service fait de voyages et séjours est possible dans la limite de 70 % du prix du voyage ». « Le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le séjour ».

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêt moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

## **8.2 Frais divers**

L'offre doit comprendre les frais de dossier de voyage.

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre.

**Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être proposé aux accompagnateurs.**

## **9. ASSURANCE SOUSCRITE PAR LE TITULAIRE DU MARCHÉ**

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire, etc...

## **10. RESILIATION**

Le marché pourra être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du code des marchés publics.

## **11. REGLEMENT DES LITIGES**

Le marché est passé par une personne morale de droit public, à ce titre il relève du contentieux administratif et de la compétence du tribunal administratif de NICE territorialement compétent.

## **12. PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de consultation est remis, gratuitement, à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Les offres seront envoyées par la poste en recommandé avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi et permettant d'apprécier le délai de précaution pris pour que le dossier soit distribué avant la date limite de réception) ou remises contre récépissé à l'adresse figurant à l'article I.

Les candidats prendront soin de vérifier que le service postal ne sera pas perturbé ou risquera de l'être au moment de l'envoi de leurs dossiers.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

**Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.**

**Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).**

### 13. DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS

Le présent dossier de consultation est constitué par le présent Cahier des Clauses Particulières; Il peut être demandé au Collège par courrier, par télécopie, par téléphone ou par mail à :

Madame BLAZY ISABELLE Collège CANTEPERDRIX 12 Av de la Victoire du 8 mai 1945 06130 GRASSE	Tél. : 04.93 70 14 90 Fax : 04 9370 39 27 Mail. : <a href="mailto:gestionnaire.0061244v@ac-nice.fr">gestionnaire.0061244v@ac-nice.fr</a>
---	--

### 14. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les candidats sont invités à envoyer leur offre, en langue française, **avant le vendredi 4 mars 2016**, par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre récépissé à l'adresse suivante:

**Madame le Principal du Collège CANTEPERDRIX  
12 Av de la Victoire du 8 mai 1945  
06130 GRASSE**

Les offres pourront être transmises par l'intermédiaire d'un envoi papier ; l'enveloppe devra impérativement être cachetée et portera la mention suivante :

**« *Marché Procédure Adaptée – APPARIEMENT WINNIPEG - CANTEPERDRIX - NE PAS OUVRIR* »**

Les propositions qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenues ; elles seront renvoyées à leurs auteurs.

### 15. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

#### 15-1. Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les plis ou les mails qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

Avant l'ouverture des enveloppes contenant les offres et au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par l'acheteur.

#### 15-2. Jugement et classement des offres

L'acheteur examinera l'offre des candidats, pour établir un classement.



Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par l'acheteur.

Méthode de classement des critères de jugement :

*Critère prix des prestations*

	Oui	Non	
<i>Acte d'engagement</i>	2		Eliminatoire
<i>Facture Type</i>	3		Eliminatoire
<i>Programme détaillé</i>	4		Eliminatoire
<i>Cahier des clauses de l'assurance Annulation</i>	1		Eliminatoire

	Oui	Non	
<i>Gratuité pour 1 accompagnateur</i>			3 points
<i>Voyage « tout compris »</i>			2 points
<i>Pas de manieement de fonds par les accompagnateurs</i>			3 points
<i>Taxes d'aéroport incluses + visa</i>			3 points
<i>Service d'un guide accompagnateur francophone</i>			2 points
<i>Visites et excursions indiquée au programme</i>			1 point
<i>1 Bagage enregistré (23 kg par personne)</i>			1 point
<i>Fourniture des tickets de bus pour les différentes sorties à Winnipeg</i>			3 point

L'offre la moins disante obtiendra la note de 10. Les notes des offres suivantes à classer seront calculées de la manière suivante :

(Montant offre moins disante/montant de l'offre à classer)\*10 = note de l'offre à classer

ex : offre moins disante : 12 000 € obtient la note de 10.

L'offre à classer :15 000 € obtient la note de  $(12000/15000)*10=8$ .

MAPA Organisation d'un appariement WINNIPEG – CANADA

Les notes obtenues seront ensuite multipliées par 0.4 pour obtenir la note finale « critère prix des prestations », soit pour l'exemple, offre moins disante : Note finale  $10 \times 0.4 = 4$  ; offre à classer : Note finale  $8 \times 0.4 = 3.2$

*Critère Qualité des services*

L'acheteur proposera une note entre 0 et 10 au vu du rapport technique fourni par les candidats.

ex : offre moins disante obtient la note technique de 3. Note finale  $3 \times 0.6 = 1.8$

l'offre à classer obtient la note technique de 8. Note finale  $8 \times 0.6 = 4.8$

L'offre retenue sera celle qui obtiendra la note totale la plus élevée, en l'occurrence :

$4 + 1.8 = 5.8$  ( non retenue )

$3.2 + 4.8 = 8$  ( retenue )

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par l'acheteur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Critères d'attribution	Pondération
Prix des Prestations	40 %
Qualité des Services	60 %

**L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs les offres déposées notamment en matière de prix.**

L'acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

**16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, pour les renseignements d'ordre administratif et technique, une demande par voie électronique à :

**Madame Isabelle BLAZY**  
**Collège Canteperdrix**  
**12 av de la Victoire du 8 mai 1945**  
**06130 GRASSE**  
**gestionnaire.0061244v@ac-nice.fr**

Cahier des Clauses Particulières - règlement de consultation

MAPA Organisation d'un appariement WINNIPEG – CANADA

Une réponse par mail sera alors adressée en temps utile à tous les candidats,

## **17. INFORMATIONS CONTRACTUELLES COMPLEMENTAIRES**

L'acte d'engagement et le bon de commande sont les seuls documents contractuels.

**COLLEGE CANTEPERDRIX**  
**12 Av de la Victoire du 8 mai 1945**  
**06 130 GRASSE**

**TEL : 04.93.70.14.90**  
**FAX : 04.93.70.39.27.**

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**Marché à procédure adaptée** lancée en l'application de l'article 28 du code des marchés publics

**Objet :** Appariement WINNIPEG – CANADA

**Fournisseur :**

Je soussigné, .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Dont le siège social est : .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° .....

Et au registre du commerce du greffe du tribunal de .....

Sous le numéro : .....

Après avoir pris connaissance du marché visé en objet, de ses modalités et des clauses particulières :

- 1- m'engage sans réserve à traiter avec le Collège Canteperdrix selon les modalités jointes en annexe (Cahier des Charges)
- 2- affirme sur l'honneur et sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs être en règle avec les administrations fiscale et sociale.

A le

Signature :

Pour acceptation : La Principale, pouvoir adjudicateur du marché

Cahier des Clauses Particulières - règlement de consultation

MAPA Organisation d'un appariement WINNIPEG – CANADA

Cette offre, exprimée en euros, porte soit :

**Sur le ou les lots suivants :** - Cette partie est à renseigner pour chacun des lots

☐ **Objet du marché :**

Reprendre le contenu de la mention relative à l'objet du marché qui figure dans l'avis d'appel public à la concurrence

☐ **Montant de l'offre pour le lot portant sur : Organisation d'un Appariement WINNIPEG – CANADA**

☐ **Montant de l'offre VOYAGE avec Assurance Annulation**

Montant hors TVA<sup>1</sup> .....

Taux de la TVA<sup>2</sup> .....

Montant TTC<sup>3</sup> .....

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....  
.....  
.....

☐ **Montant de l'offre VOYAGE hors Assurance Annulation**

Montant hors TVA<sup>3</sup> .....

Taux de la TVA<sup>4</sup> .....

Montant TTC<sup>3</sup> .....

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....  
.....  
.....

**D3. Compte (s) à créditer**- Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

<sup>1</sup> Le montant du marché qui comporte des prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence (cf rubrique 12.1 de l'AAPC)

<sup>2</sup> Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation

<sup>3</sup> Le montant du marché qui comporte des prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence (cf rubrique 12.1 de l'AAPC)

<sup>4</sup> Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation

## **APPARIEMENT WINNIPEG - CANADA**

### **Fiche d'Identité de l'Entreprise**

Dénomination Sociale de l'Entreprise :

Nom du Représentant Légal :

Adresse de l'Entreprise :

Adresse du Siège Social (si différente de celle de l'Entreprise) :

Adresse Electronique :

Numéro de Téléphone :

Numéro de Fax :

Numéro de SIRET :

Numéro de Licence Voyagiste :

**APPARIEMENT WINNIPEG- CANADA**  
**1<sup>ER</sup> AU 12 JUIN 2016**

**PROGRAMME DETAILLE DU SEJOUR**

Jour 1 – Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016 - voyage en avion VOL AIR CANADA

Vol Nice – Winnipeg - départ à 9 h 55 de Nice

Escale à Montreal

Arrivée à winnipeg à 18 h 39

Soirée en famille à Winnipeg

Jour 2 – jeudi 2 juin 2016

**Départ en bus** pour se rendre dans le centre-ville

Matin

- Visite du Parlement
- Visite du Winnipeg Art Gallery
- Visite du Downtown Tunnel (découverte des galeries souterraines utilisées l'hiver)

Après midi

- Visite du Manitoba Museum

Retour en bus public au Lycée Miles Macdonnell

Jour 3 – vendredi 3 juin 2016 - immersion dans l'établissement scolaire

Jour 4 – samedi 4 juin 2016 - en famille

Jour 5 – dimanche 5 juin 2016 - en famille

Jour 6 – Lundi 6 juin 2016

Matin

**Départ en bus** pour se rendre dans le centre-ville

- Visite guidée du quartier saint Boniface (quartier francophone)
- Visite du musée Saint Boniface

Déjeuner dans le parc (pique-nique prévu par les familles)

Après midi

**Départ en bus** pour se rendre au Royal Winnipeg ballet

- Visite du Royal Winnipeg Ballet

**Retour par le bus** au Lycée

Jour 7 – mardi 7 juin 2016

Rendez-vous au Lycée Miles Macdonnell

**bus privé** pour se rendre au centre-ville

9 h 30 – 11 h 30 - visite du Lower Fort Garry

Après midi

13 h 30 – Winnipeg Harvest

16 h 30 – Retour vers le lycée Miles Mac Donell

Jour 8 – Mercredi 8 juin 2016

Matin

Rendez-vous au Lycée Miles Macdonell

**Bus public** pour se rendre dans le centre ville

10 h 30 – 13 h – Canadian Museum for Human Rights (musée des Droits de l'homme)

Déjeuner à la Fourche

Après midi

Visite guidée de la Fourche (histoire du commerce de la fourrure)

16 h 30 – retour au Lycée **par le bus**

Jour 9 – jeudi 9 juin 2016

Rendez-vous au Lycée

**Bus privé** pour se rendre dans le centre-ville

Visite du campus de l'université du Manitoba 9 h 30 – 10 h 30

Visite guidée du stade 10 h 30 – 12 h 30

Déjeuner au Saint Vital Centre

Après midi

Shopping au Saint Vital Centre

16 h retour au Lycée **avec le bus privé**

Jour 10 – vendredi 10 juin 2016

Rendez-vous au Lycée 8 h 15

**Bus privé** pour se rendre au parc Assiniboine ou Fort Whyte Alive

Pique-nique fourni par les familles

Après-midi Dragonboats

Soirée prévoir entrées au **Celebration dinner theatre**

Jour 11 – samedi 11 juin 2016

Les familles ramènent les élèves à l'aéroport

Voyage en Avion

Départ 14 h 15 –

Retour pour Nice



**APPARIEMENT WINNIPEG – CANADA****DU 1<sup>ER</sup> AU 12 JUIN 2016****DEVIS**

<b>DÉTAIL DES PRESTATIONS</b>		<b>PRIX TTC</b>
VOYAGE EN AVION NICE/WINNIPEG/NICE Via MONTREAL SUR AIR CANADA TAXE AEROPORT		X€
DEPLACEMENTS EN BUS DE VILLE TICKETS FOURNIS JOURS 2 – 6 – 8		
DEPLACEMENT EN BUS PRIVE JOURS – 7 - 9 – 10		X€
FORFAIT VISITES ET EXCURSIONS PREVUES AU PROGRAMME		X€
FRAIS DE DOSSIER		
ASSURANCE RC ET RAPATRIEMENT	X€ x personne	X€
ASSURANCE ANNULATION	X€ x personne	X€
GRATUITE / FIDÉLITÉ <i>1 accompagnateur gratuit</i>		X€
	PRIX TOTAL TTC	X€
	DONT TVA (20 %)	X€

Cahier des Clauses Particulières - règlement de consultation

MAPA Organisation d'un appariement WINNIPEG – CANADA

**CE PRIX NE COMPREND PAS :**

HEBERGEMENT EN FAMILLES

LES REPAS